



Succession non déclarée delai de dix ans

Par **gazon75_old**, le **20/09/2007** à **13:55**

mon pere est decede le 20 fevrier 1998
une "donation au dernier vivant "ayant été faite entre mon pere et ma mere , celle ci n'a pas fait de déclaration de succession
le delai de 10 ans pendant lequel le fisc peut intervenir est il calculé de date à date (20 fevrier 1998 au 20 fevrier 2008) ou jusqu a la fin de la 10 eme annee soit le 31 decembre 2008 ?
Dans la mesure ou aucun droit de succession n'aurait été du (4 enfants , patrimoine total de 200000 euros) quels pénalités fiscales encourent les héritiers ?